

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 11 MARS 2021**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 février 2021.
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.
- Approuve, à l'unanimité, le plan de formation présenté pour 2021-2022.
- Approuve, à l'unanimité, les conventions de servitude ENEDIS dans le cadre de passage de câbles et de pose d'un poste à l'Etang Bouché.
- Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Atelier des Céramiques une exonération d'un mois et demi de loyer au titre de l'année 2020.
- Fixe, à l'unanimité, de nouveaux tarifs de la régie location de salles municipales.
- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif, exercice 2019, de Saint-Etienne Métropole.
- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, exercice 2019, de Saint-Etienne Métropole.
- Désigne les représentants de la commune au sein de l'Office de l'économie de Saint-Galmier.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,  
Philippe DENIS.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 15 mars 2021*